



**MINISTERE DE LA SANTE,
*en charge de la prévention***

**PROGRAMMES D'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT
OBÉSITÉ ADULTE**

Avis d'appel public à la concurrence (AAPC)

I - INFORMATIONS RELATIVES A L'ACHETEUR PUBLIC :

1. La catégorie à laquelle appartient l'acheteur public :

La Polynésie française

2. Le nom et les coordonnées de l'organisme acheteur :

Direction de la Santé (DS), Immeuble Atitiafa, 56 avenue du Commandant Destremau, Paofai,
BP 611, 98713 Papeete, TAHITI, Polynésie française – Tél. : (689) 40 46 61 00 – courriel :
secretariat.dpp@sante.gov.pf.

*3. L'autorité compétente pour mener les opérations de passation, de signature du marché
et public les opérations d'exécutions du marché.*

Dr Jacques RAYNAL, Ministre de la Santé en charge de la prévention, et par délégation la
Directrice de la Santé, madame Merehau MERVIN

II - OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

1. Objet

La présente consultation a pour objet la passation d'un marché public pour la réalisation de prestations de services pour la mise en œuvre du programme d'éducation thérapeutique des patients (ETP) obésité adulte.

Les prestations recouvrent les spécialités de psychologue, de diététicien, d'éducateur sport-santé et d'infirmière IDE coordinatrice.

La description des prestations à fournir et les conditions dans lesquelles le marché devra être exécuté sont précisées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes.

2. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché

Marchés publics de services

3. Types de marchés de services

Marché public de prestations d'enseignement et d'accompagnement.

4. Lieu d'exécution

Le programme d'éducation thérapeutique du patient est mis en œuvre sur quatre (4) sites en Polynésie française, Tahiti. Les sites d'exécution des prestations sont Taravao, Uturoa, Hiva-Oa et Tubuai.

5. Marché réservé

Non

III - PRESTATIONS DIVISEES EN LOTS :

Les prestations du marché sont alloties de la façon suivante :

- Lot 1 : Psychologue - Site de Taravao
- Lot 2 : Psychologue - Site de Uturoa
- Lot 3 : Psychologue - Site de Hiva Oa
- Lot 4 : Psychologue - Site de Tubuai
- Lot 5 : Diététicienne – Site de Taravao
- Lot 6 : Diététicienne – Site de Uturoa
- Lot 7 : Diététicienne – Site de Hiva Oa
- Lot 8 : Diététicienne – Site de Tubuai
- Lot 9 : Éducateur Sport-Santé – Site de Taravao
- Lot 10 : Éducateur Sport-Santé – Site de Uturoa
- Lot 11 : Éducateur Sport-Santé – Site de Hiva Oa
- Lot 12 : Éducateur Sport-Santé – Site de Tubuai
- Lot 13 : IDE Coordinatrice – Site de Taravao
- Lot 14 : IDE Coordinatrice – Site de Uturoa
- Lot 15 : IDE Coordinatrice – Site de Hiva Oa
- Lot 16 : IDE Coordinatrice – Site de Tubuai

IV - FORME DU MARCHE :

Le présent marché est un marché à bons de commande au sens de l'article LP 221-4 du Code polynésien des marchés publics (CPMP) sans minimum et avec un maximum en valeur par an et par lot :

- Lot 1 : Psychologue - Site de Taravao : maximum 6 000 000 XPF HT
- Lot 2 : Psychologue - Site de Uturoa : maximum 6 000 000 XPF HT
- Lot 3 : Psychologue - Site de Hiva Oa : maximum 6 000 000 XPF HT
- Lot 4 : Psychologue - Site de Tubuai : maximum 6 000 000 XPF HT
- Lot 5 : Diététicienne – Site de Taravao : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 6 : Diététicienne – Site de Uturoa : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 7 : Diététicienne – Site de Hiva Oa : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 8 : Diététicienne – Site de Tubuai : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 9 : Éducateur Sport-Santé – Site de Taravao : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 10 : Éducateur Sport-Santé – Site de Uturoa : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 11 : Éducateur Sport-Santé – Site de Hiva Oa : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 12 : Éducateur Sport-Santé – Site de Tubuai : maximum 5 000 000 XPF HT
- Lot 13 : IDE Coordinatrice – Site de Taravao : maximum 8 000 000 XPF HT
- Lot 14 : IDE Coordinatrice – Site de Uturoa : maximum 8 000 000 XPF HT
- Lot 15 : IDE Coordinatrice – Site de Hiva Oa : maximum 8 000 000 XPF HT
- Lot 16 : IDE Coordinatrice – Site de Tubuai : maximum 8 000 000 XPF HT

Les prix sont indiqués dans le bordereau des prix (BPU) du titulaire, annexes financières à l'acte d'engagement. Ces prestations seront exécutées par l'émission de bons de commande.

V - TYPES DE PROCEDURE :

La procédure est un appel d'offres ouvert (article LP 322-1 et suivants).

VI - CONDITIONS DE PARTICIPATION — PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS :

Les candidats (ou membres du groupement, le cas échéant) devront fournir, dans une première sous-chemise, les documents suivants :

- a) Une lettre de candidature présentée et renseignée selon le modèle joint (LC1 en cas de candidature unique ou LC1 bis en cas de candidature en groupement) comportant les renseignements relatifs à l'identification et aux coordonnées du candidat ou de chaque membre en cas de groupement de candidats et dans ce dernier cas l'identité du mandataire et l'étendue de son habilitation ;
- b) Une déclaration sur l'honneur selon le modèle joint (LC3) attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner mentionnés à l'article LP 233-1 du code polynésien des marchés publics ;
- c) Un extrait K-Bis (ou attestation d'inscription au Répertoire Territorial des Entreprises pour les activités non-commerciales), et le cas échéant, la délégation de pouvoir du représentant de l'entreprise au signataire du marché.
- d) L'attestation établie par la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP) justifiant, au 31 décembre 2021, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles ;

- e) L'attestation établie par la Direction générale des finances publiques (DGfip) justifiant, au 31 décembre 2021, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts exigibles ;
- f) Une attestation établie par la Caisse de prévoyance sociale (CPS) justifiant, au 31 décembre 2021, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles ;
- g) Une déclaration sur papier libre du candidat sur les principaux services effectués au cours des 3 dernières années et comparables à l'objet du marché indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du bénéficiaire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- h) Pour les candidats en redressement judiciaire, les documents ou renseignements permettant de justifier qu'ils ont été habilités à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché : la copie du ou des jugements prononcés. Lorsqu'il est en période d'observation, une attestation du juge commissaire l'habilitant à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible du marché ;
- i) Toute personne intervenant auprès des patients du dispositif, doit avoir, a minima, un diplôme d'Etat dans sa discipline ou du champ d'exercice de ses compétences et devra fournir une copie.
 Le diététicien devra à minima avoir obtenu son BTS diététique ou son DUT génie biologique option diététique.
 L'éducateur sportif devra à minima avoir une Licence STAPS APA-S, ou un diplôme d'éducateur sportif de niveau IV avec le certificat complémentaire sport-santé délivré par le pays.
 Le psychologue devra à minima avoir un master en psychologie.

Dans le cas où un ou plusieurs sous-traitants sont proposés dans l'offre du candidat, il doit être fourni pour chaque sous-traitant les documents mentionnés au b) à i) ci-dessus, ainsi que la déclaration de sous-traitance (LC4).

VII - CRITERES D'ATTRIBUTION :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles LP 235-2 et suivants du code polynésien des marchés publics.

Les offres irrégulières et inacceptables et inappropriées seront éliminées.

Si une offre paraît anormalement basse, il sera demandé au candidat qu'il fournisse les précisions et justifications sur le montant de son offre. Si malgré les explications fournies par le candidat, l'autorité compétente établit que l'offre est anormalement basse, celle-ci sera rejetée par décision motivée et ne sera donc pas classée.

Le choix du titulaire du marché sera apprécié en fonction des critères et sous critères énoncés ci-dessous avec leur pondération pour chaque lot :

Lot :

Critère technique	60 Points
--------------------------	------------------

<i>Sous-critère 1</i>	<i>Compréhension de la mission par le candidat</i>	<i>10 points</i>
<i>Sous-critère 2</i>	<i>La proposition de l'organisation générale de la prestation</i> - <i>Méthodologie ;</i> - <i>Organisation logistique du dispositif ;</i> - <i>Disponibilité du candidat.</i>	<i>50 points</i>
Critère prix		40 Points

VIII - DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

La date et l'heure limites de remise des candidatures et des offres sont fixées **au 13 janvier 2023 à 12 heures, Heure de Papeete en Polynésie française**, délai de rigueur (toute offre parvenue après ce délai sera rejetée).

IX - ADRESSES :

- 1. Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : secretariat.dpp@sante.gov.pf*
- 2. Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être consultés et retirés :*

La consultation et le retrait des documents de la consultation des offres pourra se faire de deux façons :

- **Retrait physique à la Direction de la santé :**

Au secrétariat du Département de santé publique et de modernisation des soins de Santé primaires
Direction de la santé
du lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 14 h 30
56 avenue du Commandant Destremau, Paofai, Immeuble Atitiafa (Musée de la Perle) 2^{ème} étage

- **Retrait en ligne sur le site de la Direction de la santé**

<https://www.service-public.pf/dsp/>

Onglet : marché public

En application de l'article LP 232-2, les pièces nécessaires à la consultation sont remises gratuitement.

- 3. Adresse auprès de laquelle les offres/candidatures doivent être envoyées*

La remise des offres pourra se faire de deux façons :

- **Dépôt des offres contre remise d'un récépissé au :**

Au secrétariat du Département de santé publique et de modernisation des soins de Santé primaires

Direction de la santé
du lundi au jeudi de 7 h 30 à 15 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 14 h 30
56 avenue du Commandant Destremau, Paofai, Immeuble Atitiafa (Musée de la Perle) 2^{ème}
étage

➤ **Envoi postal en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :**

Direction de la santé
Secrétariat du Département de santé publique et de modernisation des soins de Santé
primaires
BP 611 – 98713 PAPEETE – TAHITI – POLYNESIE FRANCAISE

Le cachet de la poste faisant foi, les dossiers qui seront remis ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et l'heure limites, telles que fixées ci-dessus ne seront pas retenus. La transmission par fax et par courriel des dossiers de candidatures et des offres n'est pas autorisée.

X - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Le pli contenant les pièces de candidature et de l'offre sera présenté sous enveloppe unique cachetée qui devra porter les mentions suivantes :

« Consultation pour :

**“ PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'EDUCATION
THERAPEUTIQUE DES PATIENTS ”**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

XI - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :

La date d'envoi de l'avis à la publication est fixé au 10 novembre 2022.